

## Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 26 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 26 octobre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de St Michel en Brenne. Le Président Jean-Louis CAMUS étant empêché, Monsieur Sébastien LALANGE premier Vice-Président, par délégation préside la séance.

### Présents :

Mesdames et Messieurs CELLERIN, MAROTTE, FLEURY, DANVY, PORCHER, ROBERT, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE et VALET

### Absents excusés :

Monsieur Jean-Louis CAMUS

Monsieur Christophe JUBERT a donné pouvoir à Monsieur Gilles CELLERIN

Monsieur Gilles THOMAS a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse MAROTTE

Madame Annie DOUADY a donné pouvoir à Monsieur Hervé FLEURY

Mesdames PAULMIER et DROZDZ, membres suppléants.

### Assistaient également :

Mesdames CARCA, GIROUARD, CHAGNON et LEBLANC, Monsieur COULON

Mesdames Christelle CHAMBARD, DGS, Isabelle AUCUY, Service administratif

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date 17 septembre 2020. Le conseil communautaire l'approuve à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie LEBLANC est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle l'ordre du jour :

- Décisions du Président
- Affaires économiques :
  - ZA de l'Avis : proposition échange de terrains
  - Boulangerie de Saulnay : demande de subventions
- Aménagements publics : Projet aménagement de la place de Saulnay : Fonds de concours
- Tourisme :
  - Projet de création d'une voie de randonnée
  - Bureau de tourisme : demande de subvention DETR complémentaire COVID
- Ordures ménagères : nouvelle convention avec l'OCAD3E
- Finances :
  - Demande de subvention de l'école de musique de Mézières en Brenne
  - Admission en non-valeur sur le budget principal
  - Décisions modificatives
  - Retraits d'assujettissement de la TVA
  - Modification du nom de la régie 946007 « Espace numérique St Michel » en « Brenne Box »

- **Logements :**
  - Studio ancienne gendarmerie : transformation en meublé
  - Ancien presbytère : Avenants

Il propose d'ajouter le point suivant :

- Aménagement de la place de l'église à Saulnay : demande de subvention Amendes de Police

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte l'ajout de ce point.

## **Décisions du Président**

En application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédures adaptées en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget,

### **D2020-02 – Travaux d'aménagement de la place de l'Eglise à SAULNAY**

Le Président, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place de l'église à Saulnay après avoir consulté diverses entreprises en vue de la réalisation des travaux a décidé de retenir les devis suivants :

Travaux de terrassement VRD : Sarl JM PAJOT Travaux Publics du Blanc pour un montant de 25 605,00 € HT

Eclairage public : INEO RESEAUX CENTRE de Déols pour un montant de 7 237,10 € HT.

## **Affaires économiques**

### **N°06/01-2020 – Zone d'Activités de l'Avis : Proposition d'échange de terrains**

Monsieur le 1er Vice-Président en charge du développement économique informe le Conseil Communautaire des demandes d'installation de deux entreprises du territoire, Florent Tailly (charpente couverture) et Quentin Prot (Travaux agricoles), sur la Zone d'Activités de l'Avis à Martizay. Il précise que la zone ne dispose plus actuellement de terrains disponibles à la construction. Il rappelle que le projet d'extension de la zone en cours, ne permet pas dans l'immédiat de répondre à cette demande. Aussi afin de pouvoir répondre favorablement et dans les meilleurs délais à ces demandes, il propose d'échanger les parcelles ZO 196 et 197 appartenant à la société RCA contre un terrain de superficie équivalente issu de la parcelle ZO 213 propriété de la Communauté de Communes.

Il propose de se rapprocher de Maître Luthier, Notaire à Mézières-en-Brenne pour établir l'acte d'échange. Il précise que les frais notariés liés à cet échange seraient pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Maître Luthier, Notaire à Mézières-en-Brenne, d'établir l'acte d'échange. Le Conseil Communautaire décide que les frais notariés liés à cet échange seront pris en charge par la Communauté de Communes, Le Président est autorisé à signer les documents relatifs à cette opération.

Monsieur LALANGE précise que le responsable de l'entreprise RCA demande à ce que le fossé séparant sa parcelle et la nouvelle parcelle échangée, soit busé.

Monsieur TELLIER demande quelle surface souhaitent les entreprises notamment pour l'entreprise de travaux agricoles. Monsieur LALANGE précise que Monsieur PROT souhaite un terrain de 1 000 à 1500 m<sup>2</sup>. Monsieur TELLIER souligne que cela lui semble un peu juste car ce type d'entreprise a généralement beaucoup de gros matériel et si son entreprise s'agrandit cela lui laisse peu de marge. Monsieur PORCHER précise qu'il a rencontré Monsieur PROT et que ce dernier a lancé une étude pour une toiture photovoltaïque et que cette surface va lui suffire.

### **N°06/02-2020– Réhabilitation de la Boulangerie de Saulnay : Plan de financement prévisionnel**

Monsieur le 1er Vice-Président en charge du développement économique informe le Conseil Communautaire qu'un porteur de projet, Monsieur Frédéric Boisgard, s'est présenté pour la reprise de la boulangerie de Saulnay. Il précise que ce local, vacant depuis août 2018, nécessite des travaux de réhabilitation et mises aux normes afin d'accueillir à

nouveau un commerce alimentaire. Il s'agit de l'unique commerce de première nécessité du bourg de Saulnay. Aussi il propose de solliciter les subventions indispensables à leur réalisation.

Monsieur LALANGE précise que l'estimation du coût matériel à mettre dans le local et celui des travaux est en cours, c'est pour cela qu'il n'est pas possible d'établir à ce jour un plan de financement chiffré. Néanmoins, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le dépôt des demandes de subventions afin de ne pas perdre de temps. Il précise que le porteur de projet se positionne sur ce commerce avec des moyens et souhaite s'investir financièrement dans l'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge les travaux de réhabilitation de la Boulangerie de Saulnay et charge le Président de solliciter les subventions indispensables à la réalisation de cette opération auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du Fonds départemental d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale, de la Région Centre - Val de Loire et de l'Etat dans le cadre de la DETR. Le Président est autorisé à signer les documents relatifs à cette opération.

#### **N°06/03-2020 – Atelier relais 150 m<sup>2</sup> Za des Noraies : loyer**

Monsieur LALANGE rappelle la délibération du 30 janvier 2018 fixant le montant du loyer pour la totalité de la surface du bâtiment, soit 150 m<sup>2</sup>. Il précise que ce bâtiment est composé d'un atelier de 100 m<sup>2</sup> et d'un espace composé de deux bureaux, un sanitaire et d'un local archives. Afin de rendre la location des différents espaces modulable, il convient de prendre une nouvelle délibération à la demande de la Trésorerie, fixant le loyer au m<sup>2</sup> et non pour l'intégralité des 150 m<sup>2</sup>. En effet cela permettra aux locataires potentiels de ne louer qu'une partie du bâtiment. Il rappelle que ce local est destiné à terme, à accueillir un cabinet vétérinaire dont le projet d'installation est en cours.

Ainsi, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge du développement économique propose au Conseil Communautaire de fixer le loyer de l'atelier de 150 m<sup>2</sup> situé sur la ZA Intercommunale des Noraies à Mézières-en-Brenne, de sur la base de 2.60 € HT le m<sup>2</sup>. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le loyer de l'atelier de 150 m<sup>2</sup> situé sur la ZA des Noraies à Mézières-en-Brenne à 2,60 € HT le m<sup>2</sup>. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces relatives à la location de ce local.

### **Aménagements publics**

#### **N°06/04-2020 - Aménagement de la place de l'église à Saulnay : demande de subvention amendes de police**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle le projet d'aménagement de la place de l'église à Saulnay. Pour ce faire, il propose de solliciter une subvention au titre des amendes de Police auprès du Conseil Départemental de l'Indre. Aussi, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

##### **Coût prévisionnel :**

Total Travaux HT	32 842,10 €
TVA 20 %	6 568,42 €
<b>Total TTC :</b>	<b>39 410,52 €</b>

##### **Plan de financement :**

DETR – Etat (30 % attribuée en date du 6/11/2019)	9 852,63 €
Amende de Police 30% ( <i>sur les travaux relatifs au stationnement</i> 22 975 €)	6 892,50 €
<b>Total subventions :</b>	<b>16 745,13 €</b>

Reste à la charge de la collectivité : 22 665,39 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus, et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre des amendes de Police auprès du Conseil Départemental de l'Indre.

#### **N°06/04bis -2020 - Aménagement de la place de l'église à Saulnay : Fonds de concours**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle le projet d'aménagement de la place de l'église à Saulnay et informe le Conseil Communautaire que la commune de Saulnay a décidé de prendre en charge le solde du financement de cette opération.

Aussi, il conviendra d'établir une convention avec la commune de Saulnay arrêtant le montant du fonds de concours correspondant au solde de cette opération restant à la charge des collectivités, duquel il conviendra de retirer le FCTVA que la Communauté de Communes percevra.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

**Coût prévisionnel :**

Total Travaux HT	32 842,10 €
TVA 20 %	<u>6 568,42 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>39 410,52 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

DETR – Etat (30 %)	9 852,63 €
Amende de Police 30% sur les travaux subventionnables	6 892,50 €
FCTVA (16,404 % du TTC)	<u>6 464,90 €</u>

**Total des recettes :** 23 210,03 €

**Coût résiduel de l'opération :** 16 200,49 €

**Répartition du coût résiduel prévisionnel :**

Participation de la Commune de Saulnay 50% :	8 100,25 €
Participation de la Communauté de Communes 50% :	8 100,25 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Président d'établir et de signer ladite convention. Il Précise que le montant définitif du fonds de concours sera arrêté par délibération lors du solde de cette opération.

Monsieur BOISLAIGUE précise que la commune, dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, va prendre en charge le déplacement du monument aux morts, l'aménagement du terrain de boules ainsi que les équipements afin de réduire au minimum la charge de la Communauté de Communes et éviter ainsi le recours à un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre sur cette opération.

Monsieur TELLIER souligne en effet l'économie réalisée compte tenu des taux appliqués en maîtrise d'œuvre mais s'interroge sur qui suivra les travaux entre la Commune et la CDC. Monsieur BOISLAIGUE précise que chacune des collectivités sera maître d'œuvre sur les travaux relevant de sa part (et de son marché).

**Tourisme**

**N°06/05-2020 – Projet de création d'une voie de randonnée**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, suite aux réflexions du bureau en date du 5 octobre 2020, présente au Conseil Communautaire le projet de création d'une voie de randonnée afin de relier les bourgs de ST Michel-en-Brenne et de Mézières-en-Brenne à l'Etang du Couvent, puis à la Maison de la Nature et la Réserve Naturelle de Chérine. Il précise que ce projet peut s'inscrire dans le cadre du plan de relance de l'Etat et bénéficier ainsi de subventions. Pour cela, il convient de faire chiffrer ce projet afin de solliciter les subventions nécessaires à son financement. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de création d'une de voie de randonnée et décide de mettre à l'étude ce projet. Le Président est autorisé à solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

**N°06/06-2020 – Création d'un bureau d'information touristique : demande de subvention DETR complémentaire COVID**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle l'opération de création d'un bureau d'information touristique à Mézières-en-Brenne. Il informe le conseil des surcoûts liés à l'application des mesures sanitaires COVID19.

Il précise que cette opération ayant fait l'objet d'une attribution de subvention au titre de la DETR 2019, il est possible de bénéficier d'un complément de subvention pour prendre en charge une partie de ce surcoût.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT :

Honoraires supplémentaires liés aux mesures sanitaires : 959,47 €

Recettes :

DETR 70% 671,63 €

Fonds propres : 30% 287,84 €

959,47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter le complément de subvention DETR auprès de l'Etat.

**Ordures ménagères**

**N°06/07-2020 – Convention OCAD3E**

Monsieur le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre du tri sélectif, notre collectivité collecte les DEEE – Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Dans ce cadre, la Communauté de Communes Coeur de Brenne a signé une convention avec l'OCAD3E qui régit les relations juridiques, techniques et financières entre cet organisme et la collectivité qui développe une collecte séparée des DEEE. Cette convention arrivant à échéance, il convient d'en signer une nouvelle afin de bénéficier de la continuité des enlèvements des DEEE et du versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur au 1er janvier 2021. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer ladite convention.

**Finances**

**N°06/08-2020 – Demande de subvention de l'école de musique**

Monsieur le 1er Vice-Président présente la demande de subvention de l'école de Musique de Mézières-en -Brenne. Suite aux réflexions du Bureau en date du 5 octobre 2020, il propose d'attribuer une subvention de 500 € à cette association. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'école de Musique de Mézières-en-Brenne et autorise le Président à procéder à son versement.

**N°06/09-2020 – Admission en non-valeur**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente la proposition du Trésorier, d'admission en non-valeur de divers titres. Sur proposition du Bureau en date du 5 octobre 2020, il propose l'admission en non-valeur des titres suivants :

- Titre N°72/2016 pour un montant global de 12,30 € pour le motif de poursuite sans effet
- Titre N°1563/2016 pour un montant global de 11,05 € pour le motif de poursuite sans effet
- Titre N°82/2017 pour un montant global de 3,40 € pour le motif de poursuite sans effet
- Titre N°840/2018 pour un montant global de 21,48 € pour le motif suivant : Procès-verbal de carence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur l'intégralité des titres listés ci-dessus un montant total de 48,23 €.

**N°06/10-2020 - Décisions modificatives « Budget Principal N° 2 »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le budget « Principal »,

Dépenses de fonctionnement

6574 F3 Subvention aux associations	+ 500 €
6541 F4 Admissions en non-valeur	+ 50 €
673 F6 Annulation titre DPDS	+ 284 €
022 F01 Dépenses imprévues	- 834 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

### **N°06/11-2020 – Décisions modificatives « Logements N° 3 »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le budget « Logements » :

#### **Dépenses de fonctionnement**

62878 F7 Rbt meubles	+ 700 €
673 F7 Annulation titre la poste (année antérieure)	+ 391 €
022 F7 Dépenses imprévues	- 1 091 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

### **N°06/12-2020 – Décisions modificatives « Budget Affaires économiques N° 2 »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer des écritures comptables sur le budget « Affaires économiques » 2020, suivantes :

#### **Dépenses de fonctionnement**

6718 F9 Annulations loyers	+ 5 210 €
63512 F9 Taxes foncières	+ 3 803 €

#### **Recettes de fonctionnement**

7477 F9 Leader poste animateur éco	+ 9 013 €
------------------------------------	-----------

#### **Dépenses d'investissement**

165 – 01 F9 Rbt Caution (Optiaménagement ateliers 350m2)	+ 910 €	
2188-02 F9 Panneaux	- 910 €	
1311 chapitre 041 F9 Changement imputation subventions 350m2	+ 49 070.50 €	<i>Suite vente des ateliers</i>
1312 chapitre 041 F9 Changement imputation subventions	+ 18 000 €	

#### **Recettes d'investissement**

1321 chapitre 041 F9 Changement imputation subventions 350m2	+ 49 070.50 €	<i>Suite vente des ateliers</i>
1322 chapitre 041 F9 Changement imputation subventions	+ 18 000 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

### **N°06/13-2020 – Retraits d'assujettissement de TVA**

Monsieur le Président rappelle l'assujettissement à la TVA des opérations suivantes :

- Construction de deux ateliers de 350 m<sup>2</sup> sur la ZA des Noraies
- Projet de construction d'un atelier de 240 m<sup>2</sup> sur la ZA des Noraies
- Création d'une nouvelle zone d'activités au lieu-dit « La pièce des Chaumes »

Il précise que suite à la vente des ateliers de 350 m<sup>2</sup> et à l'abandon du projet de construction d'un atelier de 240 m<sup>2</sup> et de création d'une nouvelle zone d'activités au lieu-dit « La pièce des Chaumes », il convient d'annuler leur assujettissement à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'annuler l'assujettissement à la TCVA de ces opérations.

### **N°06/14-2020 – Modification de l'appellation de la régie de recettes « Espace public numérique de St Michel en Brenne » en « Brenne Box »**

Monsieur le Président rappelle la création d'une régie de recettes pour l'espace public numérique de St Michel. Il rappelle que ce service a été déplacé à la Maison de services au public de Mézières en Brenne devenue « Brenne Box ».

Aussi il convient de modifier l'appellation de cette régie qui deviendra « Brenne Box » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette modification

## **Logements**

### **N° 06/15-2020– Studio 16 place Jean Moulin à Mézières en Brenne : transformation en meublé**

Monsieur le Vice-Président en charge des logements rappelle au Conseil Communautaire la réhabilitation du studio situé 16 place Jean Moulin à Mézières-en-Brenne. Il informe du départ prématuré du locataire qui propose à la Communauté de Communes de lui racheter les meubles neufs qu'il venait d'acquérir (un buffet, un frigo, une table avec 4 chaises, TV et son meuble, un lit de 90 cm, une armoire et une table de chevet). Suite aux réflexions du Bureau en date du 5 octobre 2020, il propose d'accepter cette proposition pour un montant de 700 € et de transformer ce logement en meublé destiné aux stagiaires et apprentis, pour des locations de courte durée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir le mobilier d'occasion proposé par Monsieur Henri COUDOIN pour la somme de 700 €, et de transformer ainsi le logement situé 16 place Jean Moulin à Mézières-en-Brenne en studio meublé pour des locations de courte durée, destiné en priorité aux stagiaires et apprentis. Le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à cette location.

### **N° 06/16-2020– Marché de travaux pour la création d'un habitat regroupé pour personnes âgées dans l'ancien presbytère de Mézières**

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère de Mézières-en-Brenne en habitat regroupé pour personnes âgées, précise qu'il convient d'installer des cuisinettes équipées de plaques électriques et de frigo dans chaque logement à la place des meubles éviers simples. Aussi, conformément à l'avis de la commission consultative MAPA, il propose d'accepter les devis en plus et moins-value présenté par l'entreprise ROBY, titulaire du Lot N°7 – Plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation :

Plus-value cuisinettes	+ 5 171,82 € HT
Moins-value évier et meuble	- 3 054,00 € HT
Soit une plus-value de	+ 2 117,82 € HT

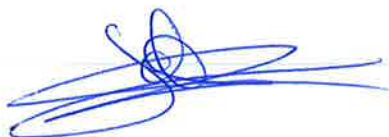
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à le signer.

**L'ordre du jour étant épuisé, Le président lève la séance à 18h30.**

St Michel en Brenne, le 29 octobre 2020


La Secrétaire de séance

Nathalie LEBLANC



Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Sébastien LALANGE



Publié et affiché le : 31/11/20 20